

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

HSBC Global Asset Management
(France)

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Conformément aux dispositions de l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF (« le RGAMF »), HSBC Global Asset Management (France) porte à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'année 2016.

Conditions de recours pour l'exercice 2016 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

Dans le cadre de transactions sur actions et futures effectuées au cours de l'exercice 2016, HSBC Global Asset Management (France) a eu recours à des services de recherche externe afin de l'aider à trouver les meilleures opportunités d'investissement pour sa gestion. Ces services comprennent notamment les travaux d'analyse financière, de recherche économique, d'organisation de rencontres avec le management de sociétés cotées et la mise en relation de nos gérants avec des spécialistes (vendeurs, stratégestes et économistes...).

La qualité des services de recherche est évaluée régulièrement par nos gérants et nos équipes internes de recherche.

Clé de répartition

La clé de répartition constatée pour les transactions sur actions et futures au cours de l'exercice 2016 est la suivante:

- Les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 20.6% du total des frais d'intermédiation (contre 32.1% en 2015).
- Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 31.9% des frais d'intermédiation (contre 40.9% en 2015).

Pourcentage de l'ensemble des frais

Sur la totalité des frais d'intermédiation supportés lors de l'exercice précédent, les frais relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et reversés à des tiers dans le cadre d'accords de commission partagée mentionnés à l'article 314-81 du RGAMF ont représenté 47,5% (contre 26.9% en 2015).

Prévention et traitement des conflits d'intérêts

Afin de prévenir ou traiter les conflits d'intérêts éventuels dans le choix des prestataires, HSBC Global Asset Management (France) a établi une politique relative aux conflits d'intérêts. Elle est disponible sur le site internet de HSBC Global Asset Management (France) à l'adresse suivante:

www.assetmanagement.hsbc.com